

COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 23

Séance du 2 juin 2020

Sous la présidence de M. Claude LUTZ

Membres présents : MM. MARQUES Joaquim, SCHNOERING Denise, HELLER Jean-Georges, GAY Chantal, BRAUN Christian, RUGGERO Jean-Louis, SCHROETTER-FRICHE Michèle, HABERER Richard, ENGER Martine, MULLER Yolande, FISCHER Marie-Rose, HEINRICH-MERCIER Christine, FELTIN Vincent, BARRIERE-VARJU Emmanuel, OFFNER Eric, EHRHART Audrey, UHLMANN Annabel, GROSSKOST Maud, STOPIELLO-JEUNET Myriam, WHITE Julien, FERRY Thibault, JEUNET Alexandre

M. RUGGERO Jean-Louis a quitté la séance au point 8 de l'ordre du jour (proc. à HELLER Jean-Georges pour les points 8 à 13)

Monsieur Joaquim MARQUES, Adjoint au Maire, est nommé secrétaire de séance par l'Assemblée.

Point 1a-06/20

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 février 2020,
à l'unanimité des membres présents lors de ladite séance

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 février 2020.

Point 1b-06/20

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 mai 2020,
à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes du 24 mai 2020.

Point 2-06/20

Objet : Constitution des commissions communales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après vote à main levée,
à l'unanimité,

- DESIGNER les membres de la **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** comme suit :

Membre de droit Monsieur Claude LUTZ, Maire

Membres titulaires Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN

Membres suppléants Chantal GAY
Denise SCHNOERING
Jean-Louis RUGGERO

après délibération,
à l'unanimité,

- CONSTITUE les diverses commissions communales comme suit :

BATIMENTS (travaux courants et investissements)

Claude LUTZ	Joaquim MARQUES
Denise SCHNOERING	Jean-Georges HELLER
Chantal GAY	Christian BRAUN
Jean-Louis RUGGERO	Michèle SCHROETTER-FRICHE
Richard HABERER	Vincent FELTIN
Emmanuel BARRIERE-VARJU	Eric OFFNER
Julien WHITE	Thibault FERRY

ESPACE SPORTIF ET CULTUREL (travaux d'entretien courants et investissements)

Claude LUTZ	Joaquim MARQUES
Denise SCHNOERING	Jean-Georges HELLER
Chantal GAY	Christian BRAUN
Jean-Louis RUGGERO	Michèle SCHROETTER-FRICHE
Vincent FELTIN	Emmanuel BARRIERE-VARJU
Audrey EHRHART	

COMMUNICATION (journal municipal, internet et autres)

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY
Michèle SCHROETTER-FRICHE
Christine HEINRICH-MERCIER
Alexandre JEUNET

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN
Marie-Rose FISCHER
Annabel UHLMANN

ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT (embellissement, concours)

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY
Jean-Louis RUGGERO
Martine ENGER
Marie-Rose FISCHER

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN
Michèle SCHROETTER-FRICHE
Yolande MULLER
Alexandre JEUNET

FINANCES

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY
Michèle SCHROETTER-FRICHE
Vincent FELTIN
Maud GROSSKOST

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN
Richard HABERER
Emmanuel BARRIERE-VARJU

FORET COMMUNALE - CHASSE ET RELATIONS AVEC L'ONF

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY
Michèle SCHROETTER-FRICHE
Yolande MULLER
Emmanuel BARRIERE-VARJU
Julien WHITE

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN
Richard HABERER
Marie-Rose FISCHER
Eric OFFNER

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE (Bischenberg, gravières, chemins ruraux, ...)

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY
Michèle SCHROETTER-FRICHE
Yolande MULLER

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN
Richard HABERER
Christine HEINRICH-MERCIER

Emmanuel BARRIERE-VARJU
Maud GROSSKOST
Thibault FERRY

Eric OFFNER
Myriam STOPIELLO-JEUNET

RESEAUX D'EAU ET INSTALLATIONS DE PRODUCTION – ASSAINISSEMENT

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY
Jean-Louis RUGGERO
Richard HABERER
Emmanuel BARRIERE-VARJU

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN
Michèle SCHROETTER-FRICHE
Vincent FELTIN
Eric OFFNER

SCOLARITE ET RELATIONS AVEC LES ENSEIGNANTS

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY
Michèle SCHROETTER-FRICHE
Marie-Rose FISCHER
Annabel UHLMANN
Thibault FERRY

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN
Richard HABERER
Audrey EHRHART
Myriam STOPIELLO-JEUNET

URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY
Michèle SCHROETTER-FRICHE
Yolande MULLER
Audrey EHRHART

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN
Richard HABERER
Vincent FELTIN
Maud GROSSKOST

ANIMATIONS – FETES ET ASSOCIATIONS

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY
Jean-Louis RUGGERO
Richard HABERER
Yolande MULLER
Christine HEINRICH-MERCIER
Alexandre JEUNET

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN
Michèle SCHROETTER-FRICHE
Martine ENGER
Marie-Rose FISCHER
Audrey EHRHART

JEUNES - JUMELAGE ET TOURISME

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN

Michèle SCHROETTER-FRICHE
Christine HEINRICH-MERCIER
Alexandre JEUNET

Richard HABERER
Myriam STOPIELLO-JEUNET

VOIRIE – SIGNALISATION – ECLAIRAGE – SECURITE

Claude LUTZ
Denise SCHNOERING
Chantal GAY
Jean-Louis RUGGERO
Richard HABERER
Vincent FELTIN

Joaquim MARQUES
Jean-Georges HELLER
Christian BRAUN
Michèle SCHROETTER-FRICHE
Martine ENGER
Julien WHITE

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Denise SCHNOERING
Richard HABERER

COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Claude LUTZ
Joaquim MARQUES
Christian BRAUN

Point 3-06/20

Objet : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer, pour la durée de son mandat, un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu Monsieur le Maire,

vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de confier à Monsieur le Maire et pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

2. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
3. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
4. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000 € pour les communes de moins de 50.000 habitants
5. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints, de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles lui est donné délégation par la présente délibération.

Point 4-06/20

Objet : Délégation au maire et aux adjoints pour le dépôt de plaintes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner délégation au Maire et aux Adjoints pour déposer plainte et se constituer partie civile au nom de la Commune,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de donner à

Monsieur Claude LUTZ - Maire
Monsieur Joaquim MARQUES – 1^{er} Adjoint au Maire
Madame Denise SCHNOERING – 2^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Jean-Georges HELLER – 3^{ème} Adjoint au Maire
Madame Chantal GAY – 4^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Christian BRAUN – 5^{ème} Adjoint au Maire

et pour la durée de leur mandat, délégation pour le dépôt de plaintes au nom de la commune.

Point 5-06/20

Objet : Actes passés en la forme administrative

LE CONSEIL MUNICIPAL,

considérant que les actes administratifs passés par la Commune doivent être signés :

- d'une part par un adjoint au Maire, à titre de représentant du Maire, dont il aura préalablement obtenu délégation de signature par arrêté municipal,
- d'autre part par le Maire, en qualité de notaire,

après délibération,
à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur Jean-Georges HELLER, 3^{ème} Adjoint au Maire, à signer les actes passés par la Commune en la forme administrative.

Point 6-06/20

Objet : Régime indemnitaire des élus locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,
à l'unanimité,

- DONNE son accord pour le versement des indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints, comme suit :

Maire : 51,6 % de l'indice brut 1027

Adjoints : 19,8 % de l'indice brut 1027

avec effet du 1^{er} juin 2020.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 de la Loi 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

COMMUNE de BISCHOFFSHEIM

POPULATION : 3 388 habitants *(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)*

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE

	Taux maximal en % de l'indice 1027	Valeur de l'indemnité au 1.06.2020	Indemnité
Maire	51,6 %	2.006,93 €	2.006,93 €
Adjoints	19,8 %	770,10 €	X 5 adjoints = 3.850,50 €
Montant de l'enveloppe mensuelle indemnitaire à ne pas dépasser : 5.857,43 €			

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)	Majoration éventuelle selon le cas (canton :15%, arrondissement :20%, département :25%)		Total en %
Claude LUTZ	51,6 %	+	0 %	51,6 %

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+	%	Total en %
1er adjoint : Joaquim MARQUES	19,8 %		0 %	19,8 %
2eme adjoint : Denise SCHNOERING	19,8 %		0 %	19,8 %
3eme adjoint : Jean-Georges HELLER	19,8 %		0 %	19,8 %
4eme adjoint : Chantal GAY	19,8 %		0 %	19,8 %
5eme adjoint : Christian BRAUN	19,8 %		0 %	19,8 %

Point 7-06/20

Objet : Attribution des marchés de travaux pour l'extension-restructuration de l'école Elémentaire de Bischoffsheim

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur présentation par la commission d'appel d'offres du résultat de la consultation examiné en séance du 13 mai 2020, suite à l'appel public à la concurrence lancé pour les travaux d'extension-restructuration de l'école élémentaire de Bischoffsheim,

après délibération,
à l'unanimité,

- ARRETE le tableau d'attribution des marchés de travaux comme suit :

Noms et dénominations des lots	Nombre d'offres	Entreprises attributaires	Options retenues	Montant en € HT
01 Gros-Œuvre – Démolitions – Charpente métal – Désamiantage	1	SELTZ CONSTRUCTIONS ANDLAU		749 015,27
02 Charpente bois – MOB	3	PIASENTIN BISCHOFFSHEIM		185 533,21
03 Couverture – Revêtements de Façades	3	Attribué ultérieurement Etude de solution technique alternative en cours		
04 Menuiseries extérieures Bois – Bois Alu	2	HUNSINGER WEISLINGEN		276 310,00
05 Occultations	2	STORES ET DESIGN ROWASTORES VENDENHEIM		<i>INFRUCTUEUX</i>
06 Isolation - Cloisons - Faux-Plafonds	9	RUIU ILLKIRCH		265 000,00
07 Revêtements de sols souples	6	LV SOLS STRASBOURG		13 500,00
08 Carrelage - Faïence	2	DIPOL GEISPOLLSHEIM		50 985,65
09 Chape traditionnelle	2	DIPOL GEISPOLLSHEIM		10 347,49
10 Peinture – Nettoyage	8	SPS PEINTURE FURDENHEIM		55 663,09
11 Menuiseries intérieures	3	HOFFBECK OTTROTT	OPTION 1	267 115,74 85,00
12 Serrurerie	5	METALLERIE AMANN BOERSCH	OPTION 1 OPTION 2	99 000,00 6 580,00 1 180,00
13 Chauffage - Ventilation	4	ANDLAUER ROSHEIM		393 500,00
14 Sanitaire	5	ESCHRICH LALAYE		121 323,02
15 Electricité	6	AUBRY ROSHEIM		257 444,95
16 Terrassements – Réseaux divers	4	BEYER DACHSTEIN		52 112,91
17 Aménagements extérieurs	3	THIERRY MULLER GEISPOLLSHEIM	OPTION 1 OPTION 2	223 968,80 270,00 570,00
18 Echafaudages	5	SCHWEITZER GREDELBRUCH		18 000,00
19 Ravalement et restauration de façades	0			<i>INFRUCTUEUX</i>
20 Revêtements de façades en pierre	2	MEAZZA MUNDOLSHEIM		46 864,60
21 Ascenseur	3	LORENZ VENDENHEIM	OPTION 2	24 200,00 1 200,00

- CHARGE Monsieur le Maire de relancer une consultation pour les lots déclarés infructueux
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à passer avec chaque entreprise attributaire

Point 8-06/20

Objet : Développement d'une filière herbe dans le Ried – consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité

Avec la signature en juin 2019 de la « Convention de partenariat 2018-2022 pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau », la Commune de Bischoffsheim s'est engagée dans la poursuite de ses actions pour la préservation de la ressource en eau et la protection des zones humides sur les parcelles communales du Ried.

La réflexion porte sur la conversion des terres cultivées essentiellement en maïs, en prairies, avec comme objectif la pérennisation d'une activité agricole viable et respectueuse de la qualité de l'eau et de la biodiversité. La zone d'étude concerne les parcelles communales du Ried entre la route D215 à L'Ouest et la gravière à l'Est.

Le secteur propriété de la Commune se divise en 3 zones à savoir :

Zones	Surfaces totale	Précisions
Zone n°1	79,33 ha	entre le Canal de décharge et la gravière
Zone n°2	71,64 ha	entre l'Ehn et le Canal de décharge
Zone n°3	24,41 ha	entre la route D215 et l'Ehn

Une consultation a été lancée pour la réalisation d'une étude de faisabilité de développement d'une filière herbe, qui devra permettre d'avoir une meilleure connaissance :

- du potentiel de développement de l'herbe dans le secteur,
- des besoins locaux en foin et la demande potentielle en viande de qualité produite localement pour définir le niveau de production attendu,
- des résultats économiques attendus pour les éleveurs (coûts de production et valorisation économique),
- de la filière de l'amont à l'aval et des phases potentielles de développement.

4 bureaux d'études ont été consultés :

- BLEZAT Consulting – CERESCO – LYON
- SINBIO SCOP – MUTTERSCHOLTZ : la mission dépasse leur champ de compétence
- ECOLOR – FENETRANGE : leur plan de charge ne leur permet pas de pouvoir répondre à notre demande
- ECOZEPT France – MONTPELLIER : ne sont pas en mesure de faire une proposition, compte-tenu des délais

Seule la société BLEZAT Consulting – CERESCO a répondu à la consultation :

- Le lancement de l'étude est prévu dès notification du marché. La mission devra être clôturée avant la fin de l'année 2020, soit un délai d'intervention d'environ 7 mois.

Planning d'intervention :

- Juin à Juillet : Axe agronomique
- Août à mi-Octobre : Etude de marché
- Mi-Octobre à Décembre : Analyse économique

- Budget de l'intervention :

	CERESCO	CAA	TOTAL
Axe agronomique	4 600 €	4 550 €	9 150 €
Etude de marché	17 125 €	650 €	17 775 €
Analyse économique	3 850 €	1 625 €	5 475 €
Frais de déplacement	500 €	50 €	550 €
TOTAL HT	26 075 €	6 875 €	32 950 €
TVA 20 %	5 215 €	1 375 €	6 590 €
TOTAL TTC	31 290 €	8 250 €	39 540 €

La Chambre d'Agriculture d'Alsace interviendra en sous-traitance pour son expertise technique en matière de collecte des données (phase terrain, analyse des références locales de sol et de climatologie, valorisation des nombreux contacts agricoles).

La LPO et le SDEA assureront une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier, qui sera prise en charge directement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de partenariats spécifiques de ces structures avec l'AERM. Le volet juridique de ce programme sera pris en charge par les fonds GEMAPI.

L'étude de faisabilité est subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand-Est.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire et de Monsieur Christian BRAUN, Adjoint au Maire,
après délibération,
à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la réalisation de l'étude de faisabilité de développement d'une filière herbe, selon les critères explicités ci-dessus

- DECIDE de confier la réalisation ladite étude au Bureau d'Etudes BLEZAT Consulting – CERESCO, moyennant un forfait de rémunération de 32.950 € H.T., soit 39.540 € TTC

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'attribution de la subvention prévue auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand-Est
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative ou comptable à intervenir dans ce dossier.

Point 9-06/20

Objet : Renouvellement du marché à bons de commandes pour les travaux sur les réseaux publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement

Le marché à bons de commandes pour les travaux de branchements sur le réseau public d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement, petits travaux d'entretien, d'extension, d'amélioration et de renforcement des réseaux existants, passé le 12 septembre 2016 avec l'entreprise MULLER THA de Krautergersheim, arrive à échéance le 30 juin 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

après délibération,
à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour le lancement de la consultation en vue du renouvellement du marché à bons de commandes précité, sur la base des éléments suivants :

- montant de travaux est fixé annuellement à :
 - minimum : 10 000 € H.T.
 - maximum : 90 000 € H.T.
- durée maximale de 4 ans

Point 10a-06/20

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis lieu-dit « Bitzen »

La préservation de la mixité paysagère du site du Bischenberg est une préoccupation partagée par les collectivités locales et territoriales (Communes, Conseil Général et Conseil Régional) et face aux opérations intensives de plantations de cultures de vignes sur la colline du Bischenberg, les élus des communes de Boersch, Rosheim et Bischoffsheim ont, début 2002, fait part de leurs inquiétudes au Préfet quant au devenir de ce site.

Un comité de pilotage représentatif des parties concernées (D.D.A.F., Direction Régionale de l'environnement, Conseil Général, communes de Rosheim, Boersch et Bischoffsheim, C.C. du Canton de Rosheim, association des viticulteurs d'Alsace, SAFER, INAO, Chambre d'Agriculture) a ainsi été constitué sous l'égide de Monsieur le Préfet au mois de juillet 2002, dans l'objectif d'aboutir à une concertation entre les collectivités et la profession viticole.

Le site du Bischenberg, caractérisé par une mosaïque de vignes et de vergers, est classé en zone AOC et représente un enjeu viticole très important pour les viticulteurs alsaciens. Mais il présente également un intérêt environnemental exceptionnel :

- il s'agit d'une part d'un patrimoine paysager dû à la présence de surfaces importantes de vergers de hautes-tiges, élément typique et menacé du paysage du Piémont des Vosges. Ces arbres fruitiers constituent par ailleurs un habitat refuge pour différentes espèces d'oiseaux protégés.
- et d'autre part, la présence de formations végétales liées aux calcaires qui sont localisées dans les parties sommitales du Bischenberg constituent l'habitat d'espèces animales et végétales rares et protégées.

Les objectifs des collectivités portent principalement sur une préservation du patrimoine paysager de la colline (préservation des dernières zones écologiques remarquables situées essentiellement près du sommet du Bischenberg), et sur le maintien de la qualité paysagère globale du site en conservant une mixité vergers/culture, avec un minimum de 30 % d'éléments paysagers (vergers, haies, prairies, ...) parmi les zones cultivées.

Au terme de plusieurs réunions du Comité de Pilotage, il a ainsi été décidé, par le Département du Bas-Rhin lors de sa réunion plénière du 15 novembre 2004, de créer des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le site du Bischenberg au bénéfice du Département sur les secteurs à enjeux écologiques majeurs (représentant une superficie de 35,36 ha), et également des zones de préemption dont le droit de préemption a été délégué aux communes, sur les autres secteurs dont la mixité paysagère doit être maintenue (Commune de Boersch pour 7,21 ha, Commune de Bischoffsheim pour 140,55 ha et Commune de Rosheim pour 53,15 ha).

Cette délégation du droit de préemption a été acceptée par le Conseil Municipal de Bischoffsheim dans sa séance du 13 décembre 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 14 février 2020 présentée par Maître Suzanne LEHN-de DAMAS, notaire à MOLSHEIM, concernant l'immeuble cadastré

lieu-dit « Bitzen »
section 12 – n° 510 – 511 – 512 et 513
d'une contenance totale de 13,32 ares

propriété des époux Pierre GREMMEL,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption

Point 10b-06/20

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 21, rue du Stade

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 05.02.2020 présentée par la SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET, notaires à Rosheim, concernant l'immeuble cadastré

21, rue du Stade (lots 3-4-17-31-32-33)
1 local de 124,2 m² - 1 local de 130,2 m² - 4 places de parking
section 33 – n° 856/226 – 963/225 – 964/226 – 217/81 et 219/194
d'une superficie de totale de 73,00 ares

propriété de la SCI LES CIGOGNES 06 – SAINT ANDRE DE LA ROCHE (06730),

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 10c-06/20

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 1, rue Mgr Frey

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 09.03.2020 présentée par Maître Annabel PRUVOST-ZINI, notaire à Molsheim, concernant l'immeuble cadastré

1, rue Mgr Frey
section 1 – n° 48
d'une superficie de totale de 3,50 ares

propriété de Madame Lucie BUFFAUMENE - BISCHOFFSHEIM,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 10d-06/20

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 2, rue Mgr Kirmann

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 20.04.2020 présentée par Maître Philippe WALTER, notaire à Epfig, concernant l'immeuble cadastré

2, rue Mgr Kirmann
section 1 – n° 22
d'une superficie de totale de 4,38 ares

propriété de Monsieur Robert CLAUSS - BISCHOFFSHEIM,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 10e-06/20

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis rue du Kilbs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 16.03.2020 présentée par la SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET, notaires à Rosheim, concernant l'immeuble cadastré

lieu-dit « Fossen »
section 6 – n° 305 et 306
d'une superficie de totale de 7,96 ares

propriété des consorts OBRECHT – BISCHOFFSHEIM et MARLENHEIM,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 10f-06/20

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 13, rue du Cimetière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 06.04.2020 présentée par Maître Philippe SCHAAL, notaire à Illkirch-Graffenstaden, concernant l'immeuble cadastré

13, rue du Cimetière
3 garages
section 3 – n° 278/3
d'une superficie de totale de 27,75 ares

propriété de Monsieur Lionel WEBER – BISCHOFFSHEIM,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 10g-06/20

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis lieu-dit « Schafgasse »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 13.05.2020 présentée par Maître Claude RINGEISEN, notaire à Oberschaeffolsheim, concernant l'immeuble cadastré

lieu-dit « Schafgasse »
section 6 – n° 955/531 et 1202/53
d'une superficie de totale de 4,43 ares

propriété des époux Jacky FISCHER – BISCHOFFSHEIM,

Madame Chantal GAY ayant quitté la salle,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 10h-06/20

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 8, rue des Fleurs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 12.05.2020 présentée par Maître Philippe WALTER, notaire à Epfig, concernant l'immeuble cadastré

8, rue des Fleurs
section 1 – n° 141 et 142
d'une superficie de totale de 7,44 ares

propriété de Monsieur Christophe HISS et de Madame Virginie LAMOTTE – BISCHOFFSHEIM,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 10i-06/20

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 14, rue Raiffeisen

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 15.05.2020 présentée par la SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET, notaires à Rosheim, concernant l'immeuble cadastré

14, rue Raiffeisen
section 7 – n° A/34
d'une superficie de 7,41 ares

propriété des époux David LIVERNAIS – BISCHOFFSHEIM,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 10j-06/20

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 14, rue Raiffeisen

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 15.05.2020 présentée par la SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET, notaires à Rosheim, concernant l'immeuble cadastré

14, rue Raiffeisen
section 7 – n° B/34
d'une superficie de 4,00 ares

propriété des époux David LIVERNAIS – BISCHOFFSHEIM,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 11-06/20

Objet : Mise en location de l'immeuble 4, rue des Ecoles

LE CONSEIL MUNICIPAL,

considérant la mise en location à la date du 15 juin 2020 de l'immeuble 4, rue des Ecoles, dont les caractéristiques suivent :

- Logement d'une superficie de 135 m² comprenant
 - au rez-de-chaussée : 1 entrée, 1 cuisine équipée avec coin repas, 1 salon, 1 pièce buanderie, salle de bain et WC
 - au 1^{er} étage : 1 palier, 4 chambres, salle d'eau avec WC et un cagibi
- une cour, une cave, un garage
- chauffage central au gaz.

après délibération,
à l'unanimité,

- FIXE le loyer dudit logement avec effet du 15 juin 2020, date d'entrée dans les locaux des locataires, comme suit :

Loyer mensuel

- 800,00 € révisable chaque année à la date anniversaire, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE (l'indice de référence sera celui du 1^{er} trimestre 2020)

Charges

- acompte de 30,00 € mensuel pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les frais d'entretien de la chaudière – régularisation annuelle pour une facturation au réel

Point 12-06/20

Objet : Création d'emplois permanents

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE la création, à compter du 2 juin 2020, d'un emploi permanent

- d'Agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 32/35^{ème}
- d'Adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 3/35^{ème}

Point 13-06/20

Objet : Désignation des délégués auprès du SIVU forestier de Bischoffsheim-Boersch

Monsieur le Maire propose d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- DECIDE de rajouter ce point à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,
à l'unanimité,

- DESIGNER

- Monsieur Claude LUTZ
- Monsieur Christian BRAUN

en qualité de délégués auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Bischoffsheim-Boersch.